

	MONTANTS DES LOYERS	CHARGES locatives + Services non individualisables	LOYERS mensuels toutes charges comprises
	Logemer	nts de type studio	
25 m <sup>2</sup> (2)	309,11 €		451,11 €
Moins de 40 m² (6)	389,66 €	142,00€	531,66 €
Plus de 40 m² (2)	444,07 €		586,07 €
10000	Logements de	type T2 / une chambre	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Moins de 40 m² (3)	444,07 €	172 €	616,07 €
40m² à 50 m² (8)	580,12 €		752,12 €
50m² à 60 m² (26)	694,41 €		866,41 €
60m² à 70 m² (13)	846,79 €	:	1 018,79 €
plus de 70 m² (6)	879,43 €	:	1 051,43 €
<del></del>	Logements de t	ype T3 / deux chambres	in-
Moins de 70 m² (3)	857,67 €		1 069,67 €
70m² à 80 m² (5)	922,98 €	212 €	1 134,98 €
Plus de 80 m² (2)	966,52 €		1 178,52 €
	Hal	oitat Inclusif	
Dispositif habitat inclusif	598,63 €	180 €	778,63 €

DETAIL FORFAIT CHARGES T1 T2 T3					
Charges locatives	Services non individualisables				
Le chauffage (production collective)	Accueil personnalisé et permanent des locataires et de leurs visiteurs				
L'eau Chaude Sanitaire (production collective)	Libre accès aux espaces de convivialité intérieur et extérieur				
L'eau froide (compteur non individuel)	Vidéo protection 24h/24h				
L'électricité (compteur non individuel)	Accès aux animations				
L'assainissement	Assistance administrative 1h par mois				
Les ordures ménagères	Assistance technique 1h par mois				
Entretien des espaces collectifs, communs et	Astreinte technique 24h/24h				
extérieurs	/ totrointo toomingdo 2 m/2 m				
Un entretien hebdomadaire du logement					
Fourniture et entretien du linge de lit					
Accès téléphone / télévision / internet					

1 mois de loyer à la signature du bail Mensuel à terme échu Montant du dépôt de garantie : Paiement du loyer + charges :



## TARIFS DES SERVICES PROPOSES

RESTAURATION EN SALLE DE CONVIVIALITE					
Formules par personne boissons comprises	Coûts unitaires TTC en prestation occasionnelle	Coûts unitaires TTC en formule mensuelle	Tarif formule mensuelle TTC		
Petit-déjeuner 7j/7j	5€	3€	90€		
Déjeuner 7j/7j	12€	8€	240€		
Diner 7j/7j	7€	4€	120€		
Pension complète (Petit déjeuner+ Déjeune	450€				
Habitat Inclusif (Pension complète)	240€				
Formules personnalisées au tarif forfaits calculé au trentième					
PRESTATION DE MENAGE SUPPLEMENTAIRE					
Typologie du logement	Coût de l'intervention				
Logements de type studio	6€				

FRESTATION DE MENAGE SOFFELMENTAIRE				
Typologie du logement	Coût de l'intervention			
Logements de type studio	6€			
Logements de type T2 / une chambre	10€			
Logements de type T3 / deux chambres	14€			
LINGERIE				
Marquage du trousseau de linge personnel et linge de maison	40€			
Entretien mensuel du linge trousseau (lavage séchage pliage)	60€			
Lavage séchage couette / couverture 13kg	15€			
BADGES				
Fourniture d'un badge supplémentaire	5€			

Les services souscrits par les locataires sont repris dans un contrat de prestations services. Les services souscrits sont détaillés dans un devis personnalisé. Le contrat est à durée déterminée ou indéterminée. La rupture du contrat est possible à tout moment, sous réserve que le préavis de 30 jours soit respecté. Une régularisation mensuelle pourra être réalisée en cas d'hospitalisation ou pour convenances personnelles, sous réserve que l'établissement soit prévenu dans les délais fixé au contrat. Pour les prestations occasionnelles, un bon de commande est signé par le locataire de l'appartement. Les résidents ainsi que leurs proches ont la possibilité de réserver un repas ponctuellement sans souscrire de forfait. Dans ce cas, les réservations devront être réalisées 15 jours avant la date du repas et le tarif unitaire sera appliqué. La facturation des services est mensuelle, les paiements en forfait où en prestations occasionnelles sont réalisés dans les mêmes conditions que le loyer.

Les repas sont servis en salle de convivialité, les horaires et le menu hebdomadaire y sont affichés. La composition des repas est la suivante : Petit déjeuner classique ; Déjeuner : entrée, plat, fromage, dessert, café ; Diner : entrée / plat / dessert ; Boisson : eau plate à volonté + 1 verre au choix à chaque repas.

Un délai de 7 jours est à respecter pour réserver les repas. Pour les prestations ménages et buanderie, un délai de 7 jours est nécessaire pour programmer l'intervention.